



Mairie de La Seyne-sur-Mer

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var

ARRONDISSEMENT DE
TOULON

N°DEL/17/264

OBJET : RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'URBANISME (PADD)

Nombre de CONSEILLERS en exercice : **49**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit Décembre, à 8H00, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc VUILLEMOT, Maire.

Etaient présents

Marc VUILLEMOT, Raphaële LEGUEN, Anthony CIVETTINI, Denise REVERDITO, Claude ASTORE, Jean-Luc BIGEARD, Martine AMBARD, Christian BARLO, Isabelle RENIER, Christian PICHARD, Eric MARRO, Joëlle ARNAL, Rachid MAZIANE, Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ, Christiane JAMBOU, Jean-Luc BRUNO, Florence CYRULNIK, Any BAUDIN, Robert TEISSEIRE, Claude DINI, Corinne SCAJOLA, Pierre POUPENEY, Yves GAVORY, Marie VIAZZI, Riad GHARBI, Salima ARRAR, Bouchra REANO, Louis CORREA, Damien GUTTIEREZ, Romain VINCENT, Sandie MARCHESINI, Nathalie MILLE

Etaient absents

Joël HOUVET, Reine PEUGEOT, Patrick FOUILHAC, Alain BALDACCHINO, Virginie SANCHEZ, Corinne CHENET, Jean-Pierre COLIN, Sandra TORRES, Danielle TARDITI

Etaient excusés

Marie BOUCHEZ	Jean-Luc BIGEARD
Makki BOUTEKKA	Rachid MAZIANE
Jocelyne LEON	Isabelle RENIER
Michèle HOUBART	Martine AMBARD
Olivier ANDRAU	Pierre POUPENEY
Christopher DIMEK	Yves GAVORY
Joseph MINNITI	Romain VINCENT
Nathalie BICAIS	Sandie MARCHESINI

Joëlle ARNAL a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

Rapporteur : Madame Denise REVERDITO, Maire Adjointe

La Commune de la Seyne a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme par délibération n°DEL/14/248 du 25 juillet 2014.

Cette procédure s'inscrit dans la continuité de la révision du Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvée par DCM n° 10/331 du 15 décembre 2010.

Les études et débats qui ont eu lieu au cours des mois passés (réunions techniques, réunion de concertation, avis des personnes publiques associées...) ont permis de confirmer les axes inscrits au titre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu en Conseil Municipal le 18 septembre 2009.

Les enjeux géographiques ont fait l'objet d'une actualisation, détaillés en six points suivants :

- Le centre : une attractivité, un dynamisme à appréhender dans le respect des particularités de territoire («une centralité aux enjeux différenciés») ainsi que l'OIR du Centre-Ville.
- Le littoral : la combinaison du développement et de la protection au service de la valorisation ainsi que le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la Corniche de Tamaris.
- Les entrées de ville : une mise en valeur intégrant leurs différentes fonctions (déplacements, économie, paysage) et les «espaces d'interconnexion» au centre d'une intermodalité affirmée.
- Les secteurs pavillonnaires : une nécessité d'intégration dans le paysage au service de la biodiversité (arc collinaire, boisements, bordure littorale).
- Le nord de la commune : une couture urbaine entre les espaces résidentialisés et les espaces alentour.
- Les espaces naturels forestiers et littoraux : des sites naturels d'intérêt communautaire à sanctuariser et valoriser.

Les outils de planification se sont diversifiés avec les différentes évolutions législatives et réglementaires, permettant d'adapter le document et approfondir certains enjeux, certaines orientations et leur traduction réglementaire (exemple : recours à des Orientations d'Aménagement et de Programmation, écriture nouvelle du règlement de PLU, ...).

Cette procédure de révision actuellement en cours doit en outre intégrer divers enjeux et documents qui, à ce jour, ne sont pas encore suffisamment finalisés ou récemment adoptés. Dans ce cadre, on citera notamment :

- Les actions issues du Plan de Déplacements Urbains (PDU) récemment approuvés par l'agglomération et la question du Transport en Commun en Site Propre (TCSP),
- La révision du Schéma de Cohérence Territoriale concernant la partie terrestre et la création d'un volet Littoral et Maritime,
- Le dossier de Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) porté par la structure intercommunale et impactant notamment le Centre-Ville de La Seyne-sur-Mer.

Ces programmes et actions influencent la rédaction du document d'urbanisme communal.

Pour mémoire et compte tenu de la mise en place de la Métropole toulonnaise à compter du début de l'année 2018, il est précisé que la future Métropole pourra prochainement être autorisée à poursuivre la procédure en cours.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Maire déclare le débat ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 153-12 du code de l'urbanisme notamment,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales d'urbanisme (PADD) au sein du Conseil Municipal.

Transmission à la Préfecture du Var

Le :

Publication le :

Rendu exécutoire le :

Pour Extrait conforme

Marc VUILLEMOT

**Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de
Toulon-Provence-Méditerranée**